

Rapporteur général en charge du budget : Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Rapport financier 2021 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Conformément au Code général des collectivités territoriales, au travers du rapport financier 2021 la Région rend compte de sa situation financière en cinq parties.

La première partie présente une analyse détaillée de la situation financière de la Région. Elle permet de mesurer, pour la deuxième année consécutive, l'impact de la crise sanitaire sur les finances régionales :

- la Région a continué d'accompagner les acteurs du territoire tout au long de l'année 2021. Le montant des dépenses liées aux mesures et dispositifs nouveaux mis en place pour soutenir les acteurs économiques et associatifs du territoire ainsi que les délégataires des services publics régionaux concédés s'établit à 199 M€ en ce qui concerne les dossiers affectés en 2020 et 2021 et à 151 M€ sur le plan des réalisations constatées aux comptes administratifs 2020 et 2021 ;
- afin de sécuriser les finances des Régions, une nouvelle fraction de TVA s'est substituée à la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises à compter de 2021. La TVA représente désormais 37 % des recettes régionales. La reprise des provisions constituées en 2020 a permis de financer une partie des nouvelles dépenses liées à la crise sanitaire. La Région a aussi bénéficié des crédits du plan de relance de l'État pour financer des formations supplémentaires et des investissements écologiquement responsables (cars roulant au GNV et travaux de rénovation énergétique des lycées) ;
- l'encours de dette atteint 1,4 Md€ ;
- les ratios de solvabilité se normalisent : l'épargne nette s'élève à 250 M€ et la capacité de désendettement à 4,5 ans.

La deuxième partie du rapport financier 2021 est dédiée à la présentation des résultats comptables et à l'approbation des comptes de l'année écoulée. Ceux-ci montrent que la Région dégage, au terme de l'exercice 2021, un résultat cumulé de 96,4 M€ représentant 22 jours de dépenses réelles. Les résultats du compte administratif sont conformes à ceux du compte de gestion établi par la payeuse régionale.

La troisième partie livre une analyse du bilan comptable. Cette présentation pédagogique permet de donner une vision de l'actif et du passif de la collectivité.

Les quatrième et cinquième parties présentent le bilan de gestion pluriannuelle au 31 décembre 2021 et le compte rendu des opérations d'emprunt et de gestion de la dette de l'exercice 2021.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Si le rapport financier 2020 avait permis de mesurer les premières conséquences de la crise sanitaire sur les finances régionales, le rapport établi au terme de l'exercice 2021 en livre une vision plus complète. La crise, qui s'est prolongée bien au-delà de 2020, a en effet conduit la Région à intervenir plus largement dans l'urgence, produisant des effets dont il était difficile d'imaginer précisément la portée.

Le CESER apprécie l'ensemble des informations fournies dans le rapport 2021, informations qui situent l'état des finances de la Région après deux années d'efforts déployés pour apporter des solutions en période de crise sanitaire.

2.1. Concernant l'évolution de la situation financière

Le CESER relève que le poids des différents dispositifs successivement mis en œuvre en 2020 et 2021 en réponse à la crise représente 199 M€, dont 151 M€ ont déjà été réalisés en 2021¹. Comme annoncé, le CESER estime pertinent d'analyser l'impact de l'ensemble des dispositions pour établir un bilan final du coût de la crise sur les finances régionales.

Dans le contexte, le CESER salue la poursuite des efforts engagés pour assurer la continuité des services publics de transport, en soutenant les opérateurs durablement touchés par la baisse de fréquentation et les restrictions imposées. Il note que la reprise des provisions constituées en 2020 a aussi permis d'alléger les conséquences de cette situation pour les délégataires.

Après le soutien apporté prioritairement à l'économie en 2020, le CESER relève positivement le renforcement du soutien aux associations, aux jeunes et à la lutte contre la précarité en 2021.

Il apprécie que la part consacrée à la formation passe de 35 % à 39 % entre les deux exercices, s'expliquant notamment par :

- les effets du Ségur de la santé avec la création de places de formation supplémentaires ;
- la reprise des travaux interrompus dans les lycées ;
- la poursuite du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), pour lequel on ne peut que constater avec satisfaction la majoration de 26 M€ apportée en 2021, venant renforcer les 216 M€ dédiés au Pacte entre 2019 et 2022.

Ces trois points appellent plusieurs remarques :

- le CESER s'interroge sur la portée du Ségur de la santé : les fonds dédiés ont-ils été totalement dépensés ? En réponse aux besoins, quelle place peut-elle encore être donnée au recrutement et à la formation ?
- il s'inquiète des effets du retard pris par les chantiers concernant les lycées, avec des risques de surcoût découlant notamment des difficultés accrues d'approvisionnement en matériaux...
- enfin, les jeunes et les demandeurs d'emploi les moins qualifiés ayant particulièrement souffert de la crise, il importera pour le CESER d'évaluer les résultats apportés par le PRIC.

Les dépenses

Dans leur ensemble, les dépenses ont connu un léger recul s'établissant ainsi à 1,574 Md€ (soit une baisse de 0.9 %, ou de 1 % hors fonds de gestion des crédits européens).

Le CESER relève qu'en neutralisant l'impact des fonds européens, de l'apprentissage sorti pour l'essentiel de la compétence régionale et de la crise, les dépenses présenteraient à l'inverse une augmentation de 3,5 %. Ce pourcentage reflète les effets d'une reprise de l'activité tel que l'illustre la relance de travaux relatifs aux ports ou aux lycées.

Le CESER relève également que si 3 Md€ de dépenses ont été réalisées dans le cadre du **plan pluriannuel d'investissement**, le taux de réalisation des deux dernières années est revenu à un niveau relativement faible (82 % pour 2021) qui s'explique par les difficultés rencontrées lors de la pandémie (retard des travaux dans les lycées par exemple).

Ci-après, plusieurs points attirent plus particulièrement l'attention du CESER :

- Après une hausse de 47,6 % en 2020, le soutien à l'économie diminue de 23,8 % en 2021 par rapport à l'exercice précédent. Ce retour à la « normale » ne surprend pas, du fait de la priorité donnée à la mission 2

¹ Ces montants ne prennent pas en compte le poids des mesures dérogatoires prises pour compenser des activités suspendues ou annulées.

dans la première année de la crise. Le CESER souligne néanmoins qu'un soutien actif s'est poursuivi sous divers aspects :

- la constitution de nouveaux fonds d'investissement, Breizh Rebond et Epopée transitions, dans lesquels la Région a apporté 30 M€ (cf. avis sur les participations régionales présenté à cette même session) ;
 - l'aide apportée au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou encore au domaine maritime ;
 - en réponse au double impact du Brexit et de la pandémie, le CESER apprécie également le soutien renouvelé apporté aux concessions portuaires, et constate l'attention encore portée à la Brittany Ferries.
- A l'inverse, le CESER souligne très favorablement le redressement du budget consacré à la formation (mission 3), en hausse de 12,1 %, après la diminution enregistrée en 2020 dont il s'était inquiété.
 - En particulier, il se félicite de la reprise des chantiers dans les lycées, en espérant que le retard résiduel (non précisé) pourra être rapidement résorbé, en s'inquiétant également des surcoûts à craindre du fait des hausses de prix des matériaux ;
 - La majoration de 26 M€ apportée au PRIC représente une autre satisfaction, avec l'heureuse perspective d'un nouveau complément à hauteur de près de 22 M€ en 2022 ;
 - Les autres dispositions prises en faveur des jeunes et des personnels soignants méritent aussi d'être saluées.
 - Si la mission 4 relative aux mobilités bénéficie d'un budget en légère augmentation, le CESER constate cependant un taux de réalisation de 74 % seulement en investissement. Plusieurs reports expliquent ce faible niveau, qu'il s'agisse des infrastructures routières ou du retard pris dans la réalisation de la deuxième ligne de métro de Rennes. En ce qui concerne les aéroports, le CESER souhaite être tenu informé de l'évolution de la fréquentation aérienne entre Quimper et Paris, cette liaison ayant fait l'objet d'une obligation de service public. Si le Conseil régional ne peut qu'être félicité du soutien apporté aux opérateurs de transport, soutien facilité en 2021 par la reprise de provisions précédemment constituées, le CESER s'inquiète des conséquences que pourraient avoir les grandes difficultés rencontrées dans le recrutement de conducteurs de cars.
 - Le budget consacré à l'écologie (mission 5) qui avait baissé de 4,6 % en 2020 se voit relevé de 23,2 %. Malheureusement, le taux de réalisation n'est que de 52 % en 2021, ce qui pour le CESER appelle un effort spécial pour rattraper le retard.
 - Au titre de la mission 6 dédiée au rayonnement et à l'attractivité du territoire, le CESER souhaiterait savoir si l'enveloppe exceptionnelle de 2 M€ prévue en fonctionnement au budget primitif 2021 pour soutenir les secteurs touchés par la crise sanitaire s'avère suffisante pour répondre aux besoins des professionnels ?

Les **dépenses de fonctionnement** ont quant à elles progressé de 1,1 %, augmentation que le CESER considère mesurée du fait des charges apparues pour 25 M€ en équipements de protection ainsi qu'en mesures de soutien ponctuelles apportées à plusieurs catégories de bénéficiaires (associations, étudiants, demandeurs d'emploi, transporteurs titulaires de délégation de services publics).

Les ressources

En recul de 7,9 % un an plus tôt, les **recettes de fonctionnement** connaissent une évolution nettement favorable en 2021 (+ 6,2 %). Face à la crise, le CESER souligne la forte présence de l'Etat au travers du plan de relance et de ses dotations, lesquelles ont progressé de plus de 10 % tant en 2020 qu'en 2021. L'évolution positive également des ressources fiscales avec pouvoir de taux (+ 6,8 %) et sans pouvoir de taux (+ 2,1 %) reflète les effets de la relance de l'économie. Ces tendances seront suivies avec attention.

A noter également les progressions de plus de 18 % au cours des deux années écoulées des **produits de fonctionnement courant**, grâce particulièrement au soutien apporté par l'Etat au Pacte régional d'investissement dans les compétences.

Au final, le CESER relève qu'en 2021 l'impact de la crise sanitaire sur les finances régionales s'avère finalement positif pour 21 M€ (après une baisse de 40 M€ en 2020). Cela s'explique principalement par des reprises de provisions antérieures, et des compensations venues en contrepartie des dispositions prises dans le cadre du Ségur de la santé.

L'activité comptable

Le CESER remarque une **activité comptable** en augmentation, du fait du nombre de mandats émis (45 782, soit + 3,3 % sur 2019, précédente année record).

Il faut se féliciter de voir l'amélioration continue du délai de mandatement, qui représente 15,6 jours en 2021 contre 17,6 jours en 2020 et 24,3 jours en 2019, pour un délai règlementaire de 20 jours.

La situation financière

Le CESER fait le constat agréable d'une **situation financière** revenue à de meilleurs niveaux après un exercice 2020 soudainement impacté par la crise sanitaire. Ainsi, les principaux ratios budgétaires retrouvent des évolutions nettement positives par rapport à 2020 : excédent brut + 4,2 % vs - 8,4 % ; épargne de gestion + 24,7 % vs - 18,8 % ; épargne brute + 25,5 % vs - 19,3 % ; épargne nette + 24,9 % vs - 24,3 %.

Au niveau de la **dette**, le CESER enregistre la progression de 28 % du remboursement du capital, accompagnant ainsi l'évolution de l'encours, alors que, étonnamment, les intérêts ont quant à eux diminué de 1,6 %.

Le CESER souligne un **taux d'épargne nette** qui remonte à 20 % des produits de fonctionnement courants (contre 17 % en 2020, base sur laquelle la Bretagne se situait au 2^{ème} rang des Régions), et apprécie la contribution apportée presque pour moitié au financement des investissements.

Le **recours à l'emprunt** a ainsi pu être limité à 115 M€ (vs 227 M€ en 2020), portant l'encours à 1,4 Md€, affecté d'un taux moyen de 0,6 %. C'est le plus faible des taux appliqués aux Régions, et qui plus est, en diminution de 0,1 % par rapport à l'exercice précédent. Le CESER ne peut que se satisfaire de cette évolution. Il relève que la Région Bretagne estime à 23 M€ le besoin d'emprunt pour répondre aux seuls besoins causés par la pandémie.

Parmi les **indicateurs de solvabilité**, le CESER retient la nette amélioration de la capacité de désendettement passant de 5,4 ans à 4,5 ans, alors que la Banque européenne d'investissement (BEI) fixe une limite à 8 ans, et l'État à 9 ans. Les autres indicateurs ne se dégradent plus et apparaissent stables. Ils portent la marque de l'impact de la crise sanitaire par comparaison avec l'année 2019. Par exemple, la capacité annuelle de remboursement de 23 % reste inchangée, la limite fixée par la BEI étant de 62,5 %. Par ailleurs, l'indicateur volumétrique d'endettement s'élève à 115 % en 2021 vs 116 % en 2020.

Si de notables améliorations sont ainsi constatées au terme du dernier exercice, depuis quelques mois les évolutions brutales du marché s'imposent à nous. Aussi, le CESER apprécierait d'être informé des résultats des « *crash tests* » qui auraient pu être réalisés, sur la base d'hypothèses de taux d'emprunt nettement plus élevés que ceux connus au cours des dernières années.

2.2. Concernant la constitution des résultats

En conclusion de l'exercice 2021, le CESER constate avec satisfaction un résultat positif à hauteur de 96 M€, illustré par un excédent de fonctionnement revenu à 58 M€ contre 8,5 M€ à la fin de l'année 2020.

Afin de réduire le volume des futurs emprunts, le CESER escompte le report de ce résultat par le Conseil régional dans la future décision modificative au budget 2022.

2.3. Concernant le bilan comptable 2021

La Région présente un **bilan** toujours solide, les **capitaux permanents** représentant 92 % du total, dont 67 % de **capitaux propres**, alors que la part des **dettes à long terme** n'augmente pas malgré la progression de l'encours (24,6 %).

A l'actif, le CESER relève la forte augmentation de la ligne « *autres créances* », qui progressent de 55 M€ à 144 M€. Les précisions apportées indiquent qu'il s'agit en fait de décalages comptables entre les titres émis par la Région durant l'exercice, mais non encaissés au 31 décembre.

Le passif enregistre la reprise des provisions précédemment évoquée, voyant avec satisfaction le volume des **provisions pour risques et charges**, qui avait augmenté, revenir de 43,1 M€ à 25,6 M€.

2.4. Concernant le bilan de la gestion pluriannuelle

Le CESER note que les principales évolutions touchant les **autorisations de programme** et les **autorisations d'engagement** relèvent essentiellement de l'actualisation des autorisations pluriannuelles correspondant à la nouvelle génération de fonds européens. Les ratios d'apurement des stocks n'appellent pas d'observation.

2.5. Concernant le compte-rendu de l'exécution des opérations d'emprunt et de gestion de la dette

Le Conseil régional rappelle la conjoncture financière à laquelle il s'est trouvé confronté tout au long de l'année 2021, caractérisée par une forte remontée de l'inflation accompagnée d'une évolution moins favorable des conditions d'emprunt.

Le CESER constate la volonté de la Région de respecter la ligne de conduite précédemment définie, en cherchant à sécuriser les nouveaux financements et à optimiser les frais financiers. Il approuve la décision de renforcer la ligne d'encours à taux fixe, qui atteint 73 % du total contre 60 % en 2020, dérogeant ainsi à la limite de 66 % en vigueur.

Le CESER observe également que la Région a limité à 115 M€ les **nouveaux emprunts**, restant nettement en-deçà de l'autorisation d'emprunt votée (224 M€). Il se félicite des conditions obtenues dans le cadre des émissions obligataires, à savoir un taux fixe moyen de l'ordre de 0,27 %. Dans le même esprit, le choix de substituer une ligne obligataire à taux fixe au crédit revolving de 150 M€ ouvert auprès de la Caisse des dépôts et des consignations (CDC) paraît judicieux, d'autant plus que les taux devraient poursuivre leur progression en 2022.

La **gestion de la trésorerie** est restée très opportuniste, la Région ayant continué de profiter de taux négatifs sur les titres négociables à court terme émis en cours d'année, avec un taux moyen pondéré de - 0,56 %, aboutissant à plus de 1,9 M€ de produits financiers.

L'**encours de la dette** ayant poursuivi sa progression au fil des investissements, le CESER constate l'augmentation logique de l'**encours par habitant**, lequel en 2020 atteint 413 € (après 364 € en 2019, 335 € en 2018... et 256 € en 2015). La Région est revenue au 6^{ème} rang national des régions les moins endettées par habitant (*versus* 7^{ème} rang l'année précédente). Face à cette hausse de l'endettement, le CESER souligne deux éléments positifs : la **durée de vie moyenne des concours** est ramenée de 9,7 ans à 9,4 ans, et la **capacité de désendettement** s'est améliorée en passant de 5,4 ans en 2020 à 4,5 ans en 2021.

Enfin, en ce qui concerne la **charge de la dette**, dans un contexte de taux plus mouvementé et avec une augmentation de l'encours global, le CESER constate avec satisfaction la stabilisation du **coût moyen** à 0,73 % tel qu'affiché en 2020 (après 0,81 % en 2019, 0,91 % fin 2018... et 2,10 % en 2014).

Le seul **encours à taux fixe** présente un taux moyen avantageux de 0,85 % après 1,11 % en 2020 (1,29 % en 2019, 1,46 % en 2018 et 2,11 % en 2015).

Enfin, le CESER note que grâce à sa gestion avisée, et du fait de la structure plus récente de sa dette, la Région Bretagne conservait à la fin de l'année 2020 le 1^{er} rang des régions avec un **taux moyen de l'encours total** de 0,64 %, très inférieur à la moyenne des régions (1,45 %).

Conclusion

Au travers du rapport financier pour 2021, le CESER voit la réorientation des aides apportées en première urgence pour répondre aux effets de la crise sanitaire, levant ainsi certaines inquiétudes exprimées à la fin de l'année 2020, quant à la formation par exemple, combien même tous les retards n'ont pu être déjà totalement corrigés.

La Région Bretagne a confirmé sa capacité d'initiative, et les efforts, concrétisés pour honorer l'ensemble de ses engagements en veillant à soutenir les activités en péril, méritent tout spécialement d'être salués.

Le Conseil régional a su travailler avec l'État, qui s'est montré à l'écoute, afin de compenser des faiblesses conjoncturelles et fortifier ses interventions, pour, au terme de l'exercice 2021, présenter un bilan qui se trouve plutôt renforcé.

Le CESER souligne la qualité de la présentation du rapport qui comprend divers graphiques permettant d'apprécier les évolutions au cours des dernières années, ainsi que des encarts propres à la crise sanitaire et à ses effets sur les finances régionales.

Pour 2022, la combinaison redoutable de la crise sanitaire qui peut ressurgir, des conséquences de la guerre en Ukraine, des effets du Brexit, de l'inflation qui s'envole et de la hausse des taux d'emprunt fait naître un environnement totalement nouveau, très incertain et porteur de nouveaux risques.

Aussi, le CESER ne peut-il qu'apporter ses encouragements pour voir se prolonger la réactivité démontrée jusqu'alors au niveau régional, tout en assurant la gestion la plus avisée possible.

Bien sûr, le CESER invite une nouvelle fois à procéder à l'évaluation des différentes mesures prises, spécialement celles mises en œuvre en réponse à la situation sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne
Rapport financier 2021

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Stéphane CRÉACH Comité régional CGT de Bretagne

La CGT va voter l'avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « rapport financier 2021. »

Ne revenons pas sur la conformité de ce rapport au code général des collectivités publiques mais attardons-nous malgré tout à ce que ce rapport ne dit pas et ce sera le propos principal de la CGT.

L'avis du CESER rend bien compte du sérieux de gestion du Conseil régional et cela implique le personnel de ce même Conseil, dans son ensemble, au-delà des seuls élus.

La CGT l'a exprimé dans au moins une commission et en bureau de coordination également :

- Quand on mesure le poids de l'intervention publique dans une économie dite ouverte et de « marché », on est en droit de savoir à quoi a servi l'argent des contribuables et pour quels résultats sur la vie de celles et ceux qui ne sont pas dans la sphère de ce qui maladroitement nommé ici par la citation « acteurs économiques. »

La CGT revendique avec insistance que la conditionnalité des aides publiques soit, pour paraphraser certains « tenants des cordons de la bourse » et autres « gardiens du Temple », « une règle d'or ».

Si nous devons bien en finir avec une chose, dans ce 21 siècle déjà bien tumultueux -malgré son jeune âge-, c'est avec le détournement de l'argent public à des fins privées.

La CGT demande donc à travers son intervention de ce jour au CESER -au Conseil régional- de réunir -pour la tenir réellement- une Conférence régionale de l'économie et de procéder à une opération transparence sur le sujet.

Lors de cette Conférence, le bilan détaillé des actions de l'ensemble des partenaires du Conseil régional se devra d'être fait et il en va aussi bien sûr de l'Etat.

C'est comme cela que l'on mesurera l'éco socio conditionnalité des aides publiques au service du bien commun.

Il sera dès lors évident -pour tout le monde- que la pierre angulaire de ce moment de vérité sera la répartition des richesses et donc de la réalité des salaires en Bretagne pour une réorientation majeure en faveur des salariés.es des plus jeunes au plus âgés, des femmes aux hommes.

Pour préparer cette conférence, il serait fort utile de réunir le bureau de la Conférence sociale, dans son format élargi, celui qui a prévalu lors de la crise Covid.



Intervention de Daniel TUNIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Le rapport financier 2021 présenté par la Région se révèle encore cette année toujours aussi instructif quant à la situation budgétaire de la Région, de surcroît dans le contexte de crise sanitaire de ces deux dernières années.

Nous y apprenons que l'exécution en 2021 du budget de la Région a conduit à une contraction des dépenses de 0,9 % mais qu'à périmètre constant, après prise en compte des compétences retirées à la Région, le budget a connu une progression réelle dans son exécution de 3,5 % dont une hausse de 3,3 % à même périmètre des dépenses de fonctionnement.

Lorsque nous lisons que sur 2020 et 2021, les mesures exceptionnelles de soutien liées à la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales ont conduit à engager 199 millions d'euros de dépenses affectées dont 151 millions ont fait l'objet d'un paiement en 2020 et 2021, nous comprenons que la crise sanitaire a conduit à des dépenses additionnelles qui ont alimenté cette croissance de 3,5 % en 2021, nettement supérieure à l'inflation.

Nous tenons d'ailleurs à souligner le volontarisme de la Région en cette période de crise notamment pour accompagner dans les meilleures conditions possibles les entreprises prestataires de la Région, je pense notamment aux entreprises chargées d'assurer le transport des élèves.

Dans le même esprit, nous apprécions de lire que le délai moyen de mandatement est passé en 2021 de 17,6 à 15,6 jours, délai très nettement inférieur aux délais légaux. Nous y voyons l'attachement de la Région à soutenir de son mieux, par un comportement de débiteur exemplaire, les entreprises de notre territoire.

Le rapport financier, dans son volet pluriannuel, nous indique que sur la période 2016 – 2021, les dépenses ont progressé en moyenne de 5,7 % par an. Nous aurions apprécié de disposer de cette évolution à périmètre constant.

L'encours de la dette atteint désormais plus d'1,4 milliard d'euros, montant inédit à l'échelle de la Région Bretagne. Toutefois, la capacité de désendettement est de 4,5 années, durée qui se situe dans la moyenne inférieure des Régions. A noter le taux d'épargne nette, qui mesure la capacité maximale de financement dégagée par la section de fonctionnement, une fois couverte la dépense d'investissement obligatoire qu'est le remboursement du capital de la dette, annoncé à 20 % en 2021, meilleur qu'en 2020 où il était de 17 % et qui place la Région Bretagne en deuxième position des Régions françaises. Ce taux d'épargne nette de 20 % est à comparer avec les taux des autres Régions, compris entre 21 % et 6 %.

Si les fondamentaux de finances de la Région semblent particulièrement satisfaisants, le resserrement de la politique monétaire illustré par la hausse réalisée et à venir des taux directeurs de la banque centrale européenne et par la réduction des montants de rachats des dettes publiques sur le marché secondaire, conduira inévitablement à une restriction des conditions de crédit dont l'illustration première sera la hausse des taux.

Le compte rendu de la gestion pluriannuelle montre une gestion active du stock de dette avec des renégociations de prêts, une part plus importante en 2021 d'emprunts à taux fixe, acte d'anticipation sur la hausse des taux, conjugués à de emprunts plus récents. C'est ainsi que le taux moyen appliqué à la dette de la Région en 2020 ressort

à 0,64 %, taux le plus bas des Régions françaises pour lesquelles le taux moyen est de 1,45 %. Un tel différentiel de 81 points de base appliqué au stock de dette d'1,4 milliard, révèle une économie annuelle de l'ordre de 11 millions d'euros.

Nous attirons toutefois l'attention de la Région sur la forte hausse des taux qui s'amorce déjà et qui aura un impact fort sur les budgets des pouvoirs publics. C'est ainsi que l'Etat français emprunte désormais à 2 % pour refinancer sa dette et financer ses déficits quand il y a encore quelques mois il empruntait à des taux proches de 0, voire même en territoire négatif.

Si depuis 2015 la BCE mène une politique monétaire très accommodante, le retour de l'inflation va conduire, comme toutes les autres banques centrales, à une hausse des taux qui rendra l'emprunt très cher. Il est absolument nécessaire que la Région, comme l'ensemble des pouvoirs publics, intègre cette nouvelle dimension et revoie à la baisse son recours à l'emprunt et privilégie le ciblage le plus fin et le plus pertinent possible pour ces investissements et recourt à l'autofinancement, ce que notre taux élevé d'épargne nette devrait favoriser.

Je vous remercie de votre attention.